

## 1 – LE SNETAA-EiL SANS CONCESSION AVEC LE MINISTRE

Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, a reçu le SNETAA le 27 août 2009. (Voir communiqué de presse du 28/08/2009 sur le site du SNETAA-eiL : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)).

- a) **Aucun jeune ne doit rester sur le carreau.** La conséquence doit être l'ouverture, dès maintenant, de places en bac pro, de sections de CAP. Partout le SNETAA-eiL interviendra quand cette exigence n'est pas remplie.  
Cela fait plus de 6 mois que nous prévenons l'Etat que la crise économique et que la rénovation de la voie professionnelle vont réduire les effectifs en apprentissage. Ces jeunes doivent trouver, tous, une place en Lycée Professionnel, en formation initiale.
- b) **Les moyens donnés aux établissements doivent être à la hauteur non seulement des promesses mais des textes nationaux.** Notamment les 2,5 heures d'aide individualisée.  
Nous avons lancé une enquête auprès des responsables académiques dans le but de pointer précisément les dysfonctionnements lors du prochain **groupe de suivi national qui aura lieu le 16 septembre au ministère.**

Le SNETAA-eiL a été très ferme quant aux conditions exigées pour réussir la rénovation de l'enseignement professionnel. (cf. communiqué de presse).

## Sommaire

1/ *Le SNETAA-eiL sans concession avec le Ministre*

2/ *Rénovation de la voie pro : évaluation diagnostique des inspecteurs généraux*

3/ *Depuis le temps que le SNETAA le dit !*

4/ *Hors De France*

5/ *Indemnité de responsabilité*

6/ *TZR*

7/ *Le SNETAA et la HALDE : des valeurs partagées*

8/ *La découverte professionnelle en collègue (DP3) est à développer*  
9/ *Journée mondiale des Enseignants (JME)*

10/ *Audience au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

11/ *Réunion SEGPA*

2 – -RENOVATION DE LA VOIE PRO :  
EVALUATION DIAGNOSTIQUE DES INSPECTEURS GENERAUX.

Onze inspecteurs généraux participant à la mission d'accompagnement et de contrôle de la rénovation de la voie professionnelle viennent de rendre compte de leurs observations, réalisées à la demande du Ministre, de mars à mai, dans quatre académies (**Caen, Strasbourg, Toulouse, Versailles**), avant LA grande rentrée 2009.

Ce rapport dresse un tableau exhaustif des points de vue et des difficultés rencontrées par les différents acteurs depuis la sortie du BO spécial rénovation en février dernier. Les constats apparaissent assez proches des positions du SNETAA-eiL.

Inévitablement, dès la publication du BO, il a fallu vite décortiquer les textes de la rénovation. S'approprier et transmettre l'esprit et les objectifs de la réforme a constitué un travail énorme que **le SNETAA a été un des tout premiers à réaliser**. Il fallait aussi très vite permettre aux PLP d'obtenir les moyens nécessaires dans les DGH et les postes en conséquence, l'administration ne souffrant pas de retard dans le calendrier de sa gestion des ressources humaines !

**Le rapport des IG reconnaît que l'information faite aux chefs d'établissement sur ces textes a été tardive, et insuffisante** occasionnant une interprétation des textes souvent contestable, et une utilisation des moyens parfois très éloignée des objectifs de la rénovation. **Cependant le SNETAA s'est battu et se bat encore, nationalement et académiquement, pour que les textes soient appliqués** et que l'autonomie des établissements, voulue pas le Ministère, ne puisse pas être un argument pour justifier les dérives. Les IG soulignent d'ailleurs **l'incompréhension et la crainte de cette autonomie donnée aux établissements** qui ont contribué selon eux à ralentir la mise en application du BO et brouiller la réflexion pédagogique.

Il est vrai que l'approche radicalement différente de l'organisation pédagogique de la voie professionnelle, et du bac pro en particulier, a peu et souvent mal été développée dans les

présentations des inspecteurs et chefs d'établissement. S'en est suivie une impression de perte de moyens et de dégradation des conditions de travail contre laquelle les profs ont obtenu peu de réassurance. Ainsi, comme le soulignent les IG, « l'exigence d'une référence nationale considérée comme garante d'égalité et porteuse d'équité domine encore » : c'est que règne ici une confusion certaine (et parfois orchestrée) entre l'autonomie des établissements sur les choix matériels et les choix pédagogiques, les premiers étant cadrés par l'administration alors que les seconds le sont par les inspecteurs. Par manque de volonté, d'intérêt, de temps..., les uns et les autres ont géré leur part de la mise en place sans communiquer vraiment sur l'objectif global. **L'accompagnement personnalisé** en est la meilleure -mais non la seule- illustration : suivant les académies et les établissements, **toutes les déclinaisons possibles de l'attribution des heures existent** (HSA, HSE, variable d'ajustement, retour déguisé des modules ou du soutien et de l'approfondissement...), **mais rarement un vrai travail de définition, de construction et d'organisation de l'accompagnement personnalisé a été induit par les inspecteurs et les chefs d'établissement.** Les enseignants, coincés entre toutes les contraintes et le refus de dialogue, en ont souvent renoncé à défendre leur copie, individuelle ou collective, ou pire l'ont rendue blanche. Non seulement les heures n'ont pas toujours été attribuées selon les textes mais en plus, la réflexion pédagogique a été sacrifiée dans l'œuf... Le SNETAA-eiL dénonce les choix d'imposer en HSE ces heures.

Autre point, ce rapport dénonce **les retards et le manque d'informations aux conseillers d'orientation et aux familles.** Ces dernières ont eu du mal à appréhender la nouvelle organisation de la voie pro et donc à se décider de manière lucide sur l'orientation de leur enfant. Les capacités d'accueil en CAP ont nettement augmenté (+25 % en moyenne pour Strasbourg, Toulouse et Versailles), avec le souci, selon les IG, de préserver les publics particuliers (SEGPA et 3<sup>ème</sup> d'insertion) mais aussi d'accueillir les élèves en difficulté en 3<sup>ème</sup> générale. Cependant les IG constatent que « la croissance de l'offre de CAP est attendue et crainte à la fois » : y aura-t-il glissement des élèves de 2<sup>nde</sup> générale et technologique vers la voie professionnelle ? L'offre de formation sur le terrain sera-t-elle adaptée à la demande ? Obtenir des données précises sur les choix et les affectations des élèves sortant de 3<sup>ème</sup> en cette rentrée 2009 s'avère une priorité pour anticiper les cartes des formations et les DGH de 2010, et renouveler l'information aux différents acteurs sur les objectifs de la rénovation.

On peut aussi s'interroger sur la présentation de la voie professionnelle que les enseignants de collège ont faite et feront à leurs élèves.

Le droit de s'inscrire en BTS pour les élèves titulaires d'un bac pro -dont les profs peuvent dorénavant être des PLP par modification du statut du 28/07/2009- est une avancée incontestable et pour laquelle le SNETAA s'est battu envers et contre tous. C'est la chance de pouvoir accéder à de nouvelles fonctions au sein des entreprises et à une meilleure rémunération. C'est aussi une façon parmi d'autres de reconnaître le sérieux du travail qui est effectué en lycée professionnel de la 3<sup>ème</sup> DP6 au bac pro, et il est étonnant et décevant que les IG ne valorisent pas l'implantation d'un enseignement supérieur court, initial. Pour nous, il s'agit avant tout de faire rentrer dans la voie professionnelle des élèves qui pourront construire un parcours le plus approprié à leur profil et de les aider à l'optimiser pour en sortir, s'ils le souhaitent, avec un BTS, voire une licence pro, et avec une réelle perspective d'emploi. A tous les niveaux de diplômes !

Par ailleurs, le rapport préconise de cesser de parler aux familles des champs professionnels de 2<sup>nde</sup> professionnelle qui occasionnent selon eux une grande confusion. Il est peu vraisemblable en effet que les familles et les élèves s'y retrouvent dans une nomenclature que l'administration elle-même gère assez mal... Attention cependant à ne pas détourner ce conseil apparemment bien intentionné vers l'abandon des distinctions entre les différentes spécialités de bac pro en 2<sup>nde</sup> !! Remarque à rapprocher d'ailleurs d'une autre préconisation des inspecteurs : « assouplir, au moins au niveau seconde, la contrainte de PFMP de 3 semaines consécutives minimum ». Or ce sont précisément ces PFMP qui permettent aux élèves de faire le lien avec le monde réel de l'entreprise tout en restant sous statut scolaire. Raccourcir les périodes en entreprise risque bel et bien de décevoir les élèves qui viennent chercher en lycée pro autre chose, et plus, que les cours en classe et en atelier. **Attention à ne pas dénaturer la première année de bac pro qui**

**doit rester une 2<sup>nd</sup>e professionnelle !** En revanche la proposition d'un renforcement de la formation initiale et continue des PLP en didactique professionnelle afin de mieux exploiter les PFMP est sûrement intéressante. Nous demandons des stages pour tous les PLP ; ils doivent être accompagnés dans cette réforme.

Enfin, **la question de la certification intermédiaire est abordée par les IG de manière surprenante** : alors qu'aucune promotion n'a encore vécu ce nouveau cycle et donc cette nouvelle certification, peut-on déjà tirer des conclusions sur la soi-disant lourdeur du dispositif ? **Rappelons qu'une certification délivrée par un ministère s'appelle un diplôme et donne donc un niveau de qualification : dans le cas présent l'« expression certification intermédiaire » ne donne rien de plus ou de moins qu'un diplôme !** Il paraîtrait raisonnable de se donner une certaine expérience avant de modifier les choses, modifier prématurément la situation actuelle risquerait bien de signer la fin du BEP... **Nous nous y opposerions !**

En conclusion, les Inspecteurs « appellent l'attention sur la nécessité de réaffirmer au niveau national et académique auprès de l'ensemble de l'encadrement du système scolaire et dans la communication vers les familles que la valorisation de la voie professionnelle passe [...] aussi et surtout par la réaffirmation de ce qui fait sa spécificité :

- **des jeunes qui sortent du lycée professionnel porteurs d'une qualification professionnelle reconnue et prêts à s'intégrer professionnellement et socialement ;**
- **moins de sorties sans qualification et une élévation des niveaux de qualification grâce à des parcours plus fluides et une réelle continuité pédagogique ;**
- **des méthodes propres d'apprentissage par des mises en situation professionnelle et des démarches d'analyse spécifiques qui en accroissent l'efficacité ;**
- **en conséquence, des compétences pédagogiques et didactiques spécifiques des PLP, encore mal reconnues, qui exigent une formation initiale et continue adaptée. »**

**Les constats sont faits mais il ne faut pas en rester là. Trop de points du BO ne sont pas encore mis en application et ce n'est pas acceptable ! L'existence de la voie professionnelle en dépend.**

Une analyse complète et exhaustive vous sera donnée dans le prochain AP.

### 3 – DEPUIS LE TEMPS QUE LE SNETAA LE DIT !

**Le SNETAA affirme haut et fort son opposition à l'apprentissage** depuis ses débuts en 1947. Le SNETAA est pour l'enseignement professionnel public et laïque. **Il exige que les élèves aient suivi une première formation diplômante** avant d'être parachutés dans le monde de l'entreprise, pour être ainsi mieux à même de s'insérer dans la vie citoyenne active.

Le SNETAA se bat depuis ses débuts pour la revalorisation de la voie professionnelle. Aujourd'hui, les élèves peuvent suivre un cursus allant du CAP au BTS dans nos lycées professionnels publics. **Le SNETAA a toujours clairement affirmé son opposition à l'implantation des UFA publics dans nos établissements, ainsi qu'à la labellisation « lycée des métiers ».**

Aujourd'hui, alors que le SNETAA tire la sonnette d'alarme depuis des mois et montre que la voie professionnelle est la meilleure réponse en formation professionnelle, qui plus est en temps de crise économique sérieuse, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans une dépêche AEF du 04 septembre 2009, on peut ainsi **lire qu'une baisse de 21.8 % de signatures de contrats d'apprentissage sur les premiers mois de l'année 2009, par rapport à la même période sur 2008, a été enregistrée. Les contrats de professionnalisation perdent quant à eux 37.4 % de signatures !** Début septembre 2009, toujours selon la même dépêche, le magazine « l'entreprise.com » (groupe l'Express) a fait état de « **100 000 apprentis sans employeurs** » pour cette rentrée.

Par ailleurs, le rapport « Regards sur l'Education 2009 » de l'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economique, rappelle qu' « à une époque où il est primordial d'investir dans des connaissances, compétences et capacités pertinentes pour l'économie et la société, les systèmes dont les programmes d'enseignement et de formations professionnels secondaires et supérieurs reposent sur une forte composante en alternance vont connaître des difficultés supplémentaires. Les entreprises qui se battent pour réduire leurs coûts et éviter des licenciements auront de plus en plus de mal à accueillir des stagiaires ».

Réponse du Secrétariat d'Etat chargé de l'Emploi ? « Les chiffres sont totalement fantaisistes » ! Un peu maigre comme répartie... Autre réponse du gouvernement : injecter cinq millions d'euros de plus dans le cadre du programme « Pas d'apprenti sans employeur » ou encore fixer comme objectif au Pôle Emploi 25 000 placements de jeunes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation d'ici mi-2010 ! Pourtant, la Fédération Nationale des associations régionales de directeurs de CFA annonce déjà que les dernières décisions gouvernementales « ne vont pas compenser les effets de la crise ».

**Faut-il alors en déduire que l'apprentissage n'est pas une solution mais tout juste une occasion pour des employeurs de bénéficier de main d'œuvre bon marché ? Comment se fait-il que seul le SNETAA arrive à cette conclusion ? Comment se fait-il que Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale, qui a reçu le SNETAA le 27 août dernier, puisse encore dire lors de cette audience que la voie professionnelle et l'apprentissage « peuvent cohabiter » ? Comment dire aux enseignants de la voie professionnelle qui ne voient pas arriver la revalorisation de leur salaire promise suite à la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux que le gouvernement préfère financer un système qui a prouvé son échec ?**

Lors de la dernière audience en présence du Ministre, le SNETAA a exigé, entre autres, que **chaque élève demandeur puisse avoir une place dans la voie professionnelle. Comment se fait-il alors qu'en juillet dernier, dans l'académie de Toulouse, 1 500 jeunes restaient sur le carreau ?**

**En bref, comment peut-on multiplier les aides à un système qui ne fonctionne pas plutôt que d'aider ce qui marche depuis des années et qui n'a plus à le prouver : la voie professionnelle ???**

**Le directeur du CFA l'Afipe, Didier Guinaudie, qu'il dirige depuis 1992, n'a « jamais observé une rentrée aussi tendue ». Selon lui, la situation est particulièrement difficile pour les recrutements de jeunes en bac professionnel par apprentissage avec « une baisse de 32 % des entrées en bac professionnel en apprentissage ».**

**Objectif atteint ?**

#### 4 – HORS DE FRANCE

##### **Mutations à l'Etranger Rentrée 2010 BO n°32 du 3 septembre 2009**

AEFE Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger

Dossier à saisir en ligne sur [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr) du 3 au 28 septembre 2009

**Liste des postes consultable sur le site, remise du dossier au Chef d'Etablissement avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009**

**Envoi du dossier écrit à l'AEFE avant le 12 octobre 2009**

MLF Mission Laïque Française

**Dossier à saisir en ligne uniquement sur <http://www.mlfmonde.org> du 14 septembre au 24 décembre 2009 et pièces justificatives à envoyer au siège de la MLF**

Liste des postes consultable sur le site courant novembre 2009 et plus tard

##### **Note :**

De nombreux adhérents ont demandé s'il y avait un âge limite pour postuler en POM/COM. La formulation est différente dans le BO : On précise que « seront

privilégiées les candidatures des personnels pouvant accomplir un séjour de quatre années avant d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pension »

Le SNETAA défendra les dossiers des collègues âgés de 56 ans ou plus en 2010, qui ne totaliseront pas suffisamment de trimestres et subiront une décote, à postuler (s'ils désirent aller en POM/COM en arguant du fait qu'ils devront travailler bien au-delà de 60 ans).

5 – INDEMNITE DE RESPONSABILITE EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS EXERÇANT LES FONCTIONS DE PROFESSEUR CHEF DE TRAVAUX :

Taux	Moins de 400 élèves	De 400 à 1000 élèves	Plus de 1000 élèves
Annuel	2317,00 euros	3140,00 euros	3963,00 euros
Trimestriel	579,25 euros	785,00 euros	990,75 euros

Le taux de cette indemnité n'a pas été revalorisé depuis le 01/09/2002

6 – TZR : PAS TOUT ET N'IMPORTE QUOI !

... *un dialogue de rentrée*

« **Question** : Je n'ai pas choisi d'être TZR. Et pourtant je le suis ! Que dois-je savoir sur ce cadre pour ne pas laisser faire tout et n'importe quoi ?

**Réponse** : Le SNETAA-eiL peut t'aider, t'informer. Demande à consulter la « *brochure SNETAA TZR* » sur le CD dont dispose le secrétaire de section SNETAA de l'établissement. Elle est riche d'informations et de conseils. Et tu peux t'adresser à nos responsables académiques SNETAA car chaque académie peut avoir des cadres particuliers pour la gestion des TZR.

**Q** : On me dit que je suis « rattachée » à un établissement. Qu'est-ce que cela signifie ?

**R** : Ce n'est que ton établissement de gestion, ton « bureau payeur », mais pas celui où tu exerces. C'est celui où tu signes ton « procès-verbal d'installation » à la rentrée.

**Q** : Il n'y a même pas ma discipline dans l'établissement ! Le chef d'établissement me dit d'attendre ma nomination qui doit venir du rectorat. Que vais-je faire ?

**R** : Oui, tu attends de recevoir un arrêté de remplacement dans ta discipline.

**Q** : Etonnant ! Si c'est ainsi que cela fonctionne je fais avec ! Mais une autre collègue TZR PLP « rattachée » à un LP a été invitée à rester 18h hebdomadaire dans le LP en attendant un remplacement. Est-ce possible ?

**R** : Oui, entre deux remplacements, on peut nous imposer des « tâches pédagogiques » pour la durée du service hebdomadaire

**Q** : C'est-à-dire ? On peut me demander de faire du secrétariat ou de la surveillance ?

**R** : **NON** ! Ils peuvent t'imposer des heures de soutien, de documentation, d'aide technique au chef de travaux par exemple, toujours dans la limite de 18h hebdomadaire. Mais tu ne peux pas te voir confier un service d'enseignement si tu n'as pas reçu un arrêté du rectorat.

**Q** : Où peuvent-ils m'affecter, car là, je ne sais même pas où habiter ?

**R** : D'abord dans ta zone, qui est ici départementale, mais dans un département limitrophe aussi ; ce qui couvre finalement l'académie ! Dur ! Et insupportable, car un autre remplacement peut être n'importe où !

**Q** : Vraiment ! Cette précarité et ces conditions de travail ne peuvent pas être favorables à l'exercice serein du métier. Et je peux aussi être affectée sur deux établissements ?

**R** : Hélas oui !

**Q** : Et qu'est-ce que je perçois pour ces astreintes ?

**R** : Plusieurs cas possibles :

- TZR, si tu as été nommée, avant le 1<sup>er</sup> Septembre, sur un poste pour l'année scolaire : rien ! Sauf si tu étais nommée à l'année sur 2 établissements ; là ils te verseraient l'**ISSR** (indemnité de sujétion spéciale de remplacement) rémunérée selon la distance entre l'« établissement principal » (celui où tu as le plus d'heures) et l'autre, mais seulement pour les jours où tu exerces dans l'autre ! Et si tu exerces sur 2 établissements de deux communes différentes tu as droit à une heure de décharge ou à une HSA (heure supplémentaire année).
- TZR, si tu es nommée, après le 1<sup>er</sup> Septembre, sur un établissement hors de la commune de rattachement, tu peux percevoir l'**ISSR**. Et cela pour chacun des différents remplacements dans l'année scolaire. En cas de service partagé sur 2 établissements de communes différentes tu as droit à une heure de décharge ou une HS hebdomadaire pendant ce remplacement.

Et je te précise qu'un PLP ne peut pas se voir imposer d'exercer dans plus de deux établissements !

S'il y a des problèmes sur ces points, joins le **SNETAA** !

**Q** : Où vais-je signer ma note administrative ?

**R** : Dans l'établissement de rattachement si c'est le cas ! Ou dans l'« établissement principal » si tu es affectée à l'année.

**Q** : Puis-je refuser les heures supplémentaires ?

**R** : Sauf si tu es à temps partiel, comme TZR tu dois effectuer le service hebdomadaire du collègue que tu remplaces, HS ou pas. Mais s'il y a des HS tu percevras des HSE (heure supplémentaire effective) pendant ton remplacement. A surveiller.

**Q** : Et s'il y a 3 HSA, je vais toucher une partie de la prime de 500 euros ?

**R** : Oui, selon la durée de ton remplacement. A surveiller aussi.

**Q** : Mais pourquoi y a-t-il autant de TZR qui n'arrivent pas à obtenir un poste fixe alors qu'il y a tellement d'heures supplémentaires ?

**R** : Ta question est logique ! En face, ils veulent détruire des emplois de fonctionnaires ; alors ils distribuent des HS qui leur coûtent moins cher que des emplois et réduisent les postes fixes ! Lamentable ! Nous le combattons !

**Q** : Que pense le SNETAA de l'« Agence de remplacement » ?

**R** : Le **SNETAA** est opposé à l'idée de cette « agence de remplacement ». Ce serait la porte ouverte à une nouvelle déréglementation.

D'une part, il n'y aurait plus de limite géographique pour les remplacements, dans ou hors de l'académie pour les TZR !

D'autre part, la récente « loi sur la mobilité » peut laisser craindre le pire statutairement pour la gestion de cette fonction. Soyons vigilants !

Enfin, cette « agence » renifle un cadre privé genre « agence d'intérim » qui se contenterait d'utiliser des intérimaires, des vacataires ou des contractuels précaires à mobilité extrême. Une autre étape de privatisation !

**Q** : Merci pour cet échange. Je peux te poser d'autres questions si elles arrivent ?

**R** : Oui, le **SNETAA**, solidaire, est là pour te conseiller, te défendre, faire respecter le droit contre l'arbitraire. N'hésite pas ! »

## 7 - LE SNETAA ET LA HALDE : DES VALEURS PARTAGEES

Le SNETAA a proposé il y a quelques mois à la HALDE, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, de se saisir du problème des discriminations faites à l'entrée et pendant les stages aux élèves de la voie professionnelle. Quel enseignant n'a jamais été confronté au problème ? Les collègues se retrouvent trop souvent démunis face à ces injustices criantes.

**Suite à la demande du SNETAA, la HALDE, autorité administrative indépendante créée en 2004, a décidé de constituer un groupe de travail composé de divers représentants du monde éducatif et du monde de l'entreprise. Le groupe s'est réuni pour la quatrième fois le vendredi 11 septembre.** Des stratégies de communication à destination des différents acteurs présents en lycée professionnel sont en cours d'élaboration, dans le but d'améliorer l'information aux élèves et la formation des équipes éducatives à ce sujet. Le groupe travaille à établir une procédure d'alerte au niveau local, pour aider à lutter contre ce fléau qui empêche certains de nos jeunes de bénéficier d'une formation de qualité égale aux autres. Le groupe travaille aussi à une plus grande responsabilité des entreprises, qu'elles soient de grands groupes ou des P.M.E..

Le projet sera présenté au Collège (instance de validation des projets) de la HALDE avant la fin de l'année 2009.

Lien : [www.halde.fr](http://www.halde.fr)

## 8 - LA DECOUVERTE PROFESSIONNELLE EN COLLEGE (DP3) EST A DEVELOPPER

**Le dernier rapport de l'IG sur la DP3 dresse un bilan positif de cette option (facultative) proposée à tous les élèves de 3<sup>ème</sup>.** La DP3 est une option d'enseignement général de découverte professionnelle à raison de 3 heures par semaine. Mise en place en 2005, elle est devenue la 2<sup>ème</sup> option choisie par les élèves, soit 12% d'entre eux, ce qui est convaincant mais encore insuffisant.

Quels sont les objectifs de la DP3 ? La découverte des métiers, des formations, des entreprises, bref du monde du travail doit permettre à l'élève de se construire un projet professionnel. L'objectif pédagogique est axé sur l'exploitation et l'acquisition de compétences, l'évaluation doit être positive et aider l'élève à mieux cerner son potentiel.

La grande majorité des personnes concernées par ce nouveau dispositif, aussi bien les membres de la communauté éducative que les élèves, émet un avis favorable. Les enseignants disent avoir acquis une autre vision de leur métier et les élèves ont pu donner du sens à l'école en l'intégrant au monde du travail.

L'IG souligne l'intérêt de cette option au regard des exigences des compétences attendues par le socle commun mais regrette la faiblesse du pilotage académique. La mise en œuvre du dispositif est trop tributaire de l'engagement personnel et 20% des établissements ne proposent toujours pas cette option. Il ne suffit pas de faire appel à la bonne volonté de chacun, il faut une prise en charge pédagogique nationale et locale efficace et des moyens suffisants.

Il faut aussi mieux communiquer, trop de parents et d'élèves la confondent encore avec la DP6 et des enseignants considèrent que c'est une option de pis-aller. A ce propos, l'IG souhaite donner à la DP3 un autre nom pour éviter la confusion.

Elle demande aussi la prolongation du dispositif en classe de 2<sup>nde</sup> générale si on tient compte des améliorations à apporter... Mais attention à la confusion possible entre les trois voies de formation. Si c'est pour abonder des classes de la voie générale et technologique en sous-effectifs au détriment de la voie professionnelle, nous nous opposerons à une telle mesure !

Se construire un projet professionnel est aussi une des missions du système éducatif.

**Avoir dans nos classes de LP des élèves qui auraient sérieusement pensé et construit leur projet professionnel serait une très forte avancée vers leur réussite... Encore faut-il que les PLP interviennent dans l'orientation !**

9 – JOURNEE MONDIALE DES ENSEIGNANTS (JME)  
LE 05 OCTOBRE PROCHAIN

**Le 05 octobre prochain**, comme tous les 05 octobre depuis 1994, **les enseignants pourront être célébrés dans le monde entier**. Sur le thème de « **Pour bâtir l'avenir : investissons dans les enseignants MAINTENANT** », cette année sera l'occasion plus particulière de fêter la signature de la Recommandation UNESCO / OIT de 1966 concernant la condition du personnel enseignant. D'après l'Internationale de l'Education, dont le SNETAA est membre fondateur depuis 1993, cette journée « représente une opportunité de mettre en lumière le rôle crucial des enseignants dans l'apport d'une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation ».

Les enseignants sont particulièrement touchés par les effets de la crise économique, sociale et financière actuelle. En France, la politique de suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux a un effet dramatique sur la qualité de service public donnée aux enfants. André Gurria, secrétaire général de l'OCDE – l'Organisation de Coopération et de Développement Economique – indique dans une dépêche AEF du 08 septembre que « le statut de l'enseignant a un impact sur les performances scolaires des élèves ». Il souligne ainsi qu'« en Finlande, les enseignants jouissent d'un statut prestigieux, d'une rémunération au-dessus des allers-retours entre le marché du travail et le système de formation ». Le 11 septembre dernier, sur lefigaro.fr, Luc Chatel a affirmé donner des « propositions » de revalorisation du métier enseignant, en particulier une revalorisation financière « significative ». Il a réitéré cette annonce sur France Info. A voir si ces annonces se traduisent prochainement sur nos fiches de paie !

Alors, si vous aussi, vous souhaitez célébrer le métier enseignant, vous pouvez :

- aller sur le site [www.5oct.org](http://www.5oct.org) / contacter le SNETAA via [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)
- sur Twitter : taguez vos tweets pour la JME #wtd2009 et ils apparaîtront sur le site web de la JME (<http://help.twitter.com/portal> pour plus de renseignements)
- postez vos photos sur Flickr (pour plus d'informations : <http://www.flickr.com/photos/30593921@N03>)
- envoyez une carte de salutations électronique aux enseignants.
- Contact Internationale de l'Education : [5oct@ei-ie.org](mailto:5oct@ei-ie.org)

10 – AUDIENCE AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le SNETAA-eiL a été reçu par le Cabinet de la Ministre, Valérie PRECRESSE, le 9 septembre 2009.

Nous voulions clairement exposer les positions du SNETAA-eiL, en particulier :

- sur l'enseignement supérieur court,
- les projets de recrutement au niveau master 2 (bac +5) des enseignants.

**a) L'enseignement supérieur court (BTS et licence Pro)**

La Ministre a donné son accord à ce que les PLP aient la possibilité d'exercer en BTS et licence Pro. Si cette disposition correspond à un de nos combats, il n'en demeure pas moins, qu'à cette rentrée scolaire, alors que des BTS sont implantés en Lycées Professionnels, certains établissements et rectorats font appel sciemment à des collègues certifiés et/ou agrégés. Au détriment des PLP. **A cette rentrée, c'est une pure provocation. Le Ministère de l'enseignement de l'enseignement supérieur a semblé sensible et étonné. Mais les affectations dépendent du MEN (Ministère de l'Education Nationale).**

**Valérie PRECRESSE va lancer dans les prochains jours une commission d'expertise sur les BTS (états généraux sur les BTS).**

**Le SNETAA-eiL sera entendu.**

Si nous pensons toujours que la finalité du bac pro est essentiellement l'insertion dans l'emploi, il faut aussi s'interroger sur le fait que de plus en plus de nos élèves souhaitent



poursuivre après leur bac pro. Sauf que 93% des bacheliers professionnels qui poursuivent en université sont, dès la première année, en échec. **Nous devons pouvoir leur assurer un enseignement supérieur (BTS, licence pro) de qualité et de réussite dans nos L.P. avec les personnels spécifiques, les PLP !**

**b) Les projets de recrutement des PLP au niveau master 2**

**Nous avons rappelé notre opposition, en l'état, au recrutement au niveau master 2 des PLP.** Outre le fait que dans de nombreuses spécialités le diplôme le plus élevé soit au niveau V (CAP/BEP) voir IV (Bac), l'idée de masterisation peut-être plus que dangereuse pour notre corps.

Un « grand syndicat » du secondaire a rappelé sa position favorable permettant d'accéder au corps unique. **Nous y sommes résolument opposés !**

**Notre priorité, sur notre corps, est le problème de la contractualisation de notre métier : sur 15 000 enseignants contractuels, 8 000 sont affectés sur la voie professionnelle.**

**Quel espoir pour les enseignants contractuels d'être titularisés quand de nombreuses disciplines ne sont même pas ouvertes aux concours ? Nous exigeons du MEN l'ouverture, dans toutes les disciplines, de concours et de places en cycle préparatoire aux concours de PLP.**

**Cette année de nombreux contractuels en CDI se sont fait licencier en raison de la suppression massive du nombre de postes ! (remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui partent à la retraite ; 13 500 à cette rentrée dans l'Education Nationale).**

**Le SNETAA-eiL va lancer une grande campagne de soutien aux enseignants contractuels. Elle débutera par une réunion nationale le 6 octobre 2009.**

Le SNETAA-eiL sera reçu par le groupe d'experts, présidé par la Rectrice de Limoges, chargé d'étudier la question de la masterisation des PLP.

Le SNETAA-eiL sera prochainement reçu de nouveau par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

11 – REUNION SEGPA

**Tout le réseau des correspondants SES-SEGPA du SNETAA-eiL sera réuni au siège le 24 septembre 2009.**

Cette réunion fera le point sur les constats de rentrée avec la mise en application de la nouvelle circulaire et les modalités d'action que nous allons devoir conduire.